

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Lundi 15 Juillet 2024

A la Salle des Fêtes de Saint Hilaire Bonneval

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,

sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Lundi 8 Juillet 2024

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie		X	LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONNET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel		X
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane		X
GILLET Emilie		X	REDEMPT Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

▪ **Absents :**

- Mme Nathalie CHAUMEIL, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Stéphane PATIER,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE,
- Mme Emilie GILLET, absente excusée, était représentée par sa suppléante, Mme Caroline DELHAYE,
- Mr Michel MOURET était absent excusé,
- Mr Stéphane PREVOST, absent excusé, était représenté par son suppléant, Mr Hervé KEISER.

- **Secrétaire de séance** : Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT

▪ **DÉLIBÉRATION N°2024-085 CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « LES BAMBINOUS » AU TITRE DE L'ANNEE 2024 POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MICRO CRECHE SITUÉES A SAINT HILAIRE BONNEVAL.**

Suite à la liquidation judiciaire de l'Association Familles Rurales Briance Roselle de Saint Hilaire Bonneval, l'exploitation de la micro-crèche implantée à Saint Hilaire a été reprise par l'Association « Les Bambinoux » qui exploite déjà une crèche dans des locaux intercommunaux qui sont situés au lieu-dit « Reyjatas » à Vicq Sur Breuilh.

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a voté une subvention de 25 000.00 € pour l'année 2024 pour assurer le fonctionnement de la crèche de Vicq Sur Breuilh qui fonctionne en mode PSU (Prestation de Service Unique).
Quant à la micro-crèche, elle fonctionne actuellement en mode PAJE (Prestation d'accueil du Jeune Enfant).

En concertation avec la CAF de la Haute-Vienne, l'association « Les Bambinous » a décidé de faire passer la micro-crèche de Saint Hilaire Bonneval en mode PSU à compter du 1^{er} Septembre 2024.

Dans ce cadre et pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024, l'association sollicite pour cette structure une subvention de fonctionnement de **3 650.00 €** qui nécessitera également d'établir une convention d'objectifs spécifique pour cette structure entre l'EPCI et l'association.

Il est ensuite proposé au conseil communautaire de valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- PREND ACTE** du passage de la micro-crèche de Saint Hilaire Bonneval du Mode PAJE au mode PSU à compter du 1^{er} Septembre 2024,
- DECIDE** d'attribuer une subvention de **3 650.00 €** au profit de l'Association « Les Bambinous » destinée à assurer le fonctionnement de la micro-crèche de Saint Hilaire Bonneval pour la période du 1^{er} Septembre au 31 Décembre 2024,
- AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs avec l'Association « Les Bambinous » au titre du fonctionnement de la micro-crèche de Saint Hilaire Bonneval.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT HILAIRE BONNEVAL, LE 15 JUILLET 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	19
Votants	21
Exprimés	21
Contre	0
Pour	21
Abstentions	0

Le Président : Marc DITLECADET



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20240715-2024-085-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024